



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31058

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à mettre en place un système d'information cohérent pour assurer le suivi technique, pédagogique et financier du dispositif.

Texte de la réponse

Il est effectivement difficile d'avoir des données sur l'ensemble du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), que ce soit au plan pédagogique ou financier, permettant un suivi et une évaluation du dispositif. Les certificateurs publics ont adopté une présentation unique pour les inscriptions administratives qui devraient donner lieu à terme à des statistiques nationales et à de meilleures possibilités d'analyse. Compte tenu de l'enjeu que représente la VAE, un groupe de travail présidé par M. Vincent Merle, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, a été réuni et doit rendre ses conclusions au mois de décembre prochain. Ce groupe, où siègent des représentants de conseils régionaux, de partenaires sociaux, de directeurs des ressources humaines d'entreprises, ainsi que les principaux certificateurs publics, devrait remettre un certain nombre de préconisations pour assurer une meilleure lisibilité et une amélioration de la connaissance du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31058

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8138

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10707